

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*  
EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme AOUED), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie BÖRNER (M. NOURRY).

**Secrétaire de séance :** Mme NAUDOT.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMERIQUES – PRESENTATION DU PROJET D'EQUIPEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

DEL20211011\_07

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

*Rapporteur : M Bigot - VU en C° Education le 18/05/2021, en C° finances du 7/10/2021*

La Commune souhaite s'inscrire dans le plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19.

Dans ce cadre, un important volet est dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative, et la municipalité a développé un projet global d'investissement pour équiper l'école communale :

### Projet d'investissement d'équipement de l'école Isabelle Autissier :

- achat d'un ordinateur portable pour chaque classe de CP au CM2 afin de leur permettre une mobilité dans la classe, et de manière générale avoir une facilité de disponibilité numérique ;
- équipement et/ou la modernisation des vidéoprojecteurs devenus obsolètes, en fonction des besoins de chaque enseignant ;
- équipement de classe mobile numérique : une valise ainsi que 12 tablettes pour l'équivalent 4 classes. Cela inclut la maintenance logiciel et l'utilisation adapté au protocole de l'EN ;
- équipement des classes par des bornes WIFI débrayables : l'enseignant active le WIFI en appuyant sur un bouton de la borne, et le désactive de la même façon. Cela évite que les enfants soient exposés aux ondes à longueur de journée ;
- câblage par fibre optique de chaque classe, afin de permettre un accès à internet de très haut débit.

L'État propose des aides comprises entre **40% et 70% sur ce type de projet**, selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité, sur des projets construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques, sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

- o aide au titre d'un **appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**, ou AAP « Label Écoles numériques 2020 », qui vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour **l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3, du CP au CM2) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base**, en aidant au financement d'équipements numériques



destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.

Cette aide est accordée par l'Education Nationale dans le cadre d'un investissement minimum de 3500€/classe, et plafonnée à 70% de ces 3500€ et le projet doit être réalisé au plus tard le 31 décembre 2022.

- o aide au titre de la DSIL, accordée à hauteur de 40% de l'investissement, sous condition que le projet soit engagé sous 2 ans et terminé sous 4 ans.

*Ces aides ne sont pas cumulables.*

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ VALIDE le projet d'équipement de l'école Isabelle Autissier, conformément au plan de financement présenté dans le tableau suivant ;

SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES			
Plan de financement			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant	Postes	Montant
Equipement salles de classe (TTC)	48 772,09 €	Subvention de l'Etat (min.40%)	27 833,56 €
Equipements mobiles (TTC)	29 279,14 €	<u>Autofinancement (min.20%)</u>	55 667,11 €
Services et ressources numériques (TTC)	5 449,44 €	Dont FCTVA (16,404%)	13 697,45 €
		Fonds propres Orb	41 969,66 €
TOTAL TTC	83 500,67 €	TOTAL	83 500,67 €
Dont TVA 20%	13 916,78 €		

- ➔ AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL.  
*Le maire ayant reçu délégation d'attribution du conseil municipal par délibération du 26/05/2021 pour « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions de nature à contribuer au financement de travaux et de toute opération d'investissement et à l'achat de tout équipement subventionnable », il est convenu que cette délégation est suspendue pour la présente délibération et uniquement dans le cadre de la présente délibération.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le  
Certifiée exécutoire le